

RÉDUCTION DE DROITS:—

Voir *Documents*, 230.

REVENU INTÉRIEUR:

Voir *Documents*, 232 à 238.

RIDEAU, (canal):—

Voir *Documents*, 20.

RIMOUSKI, quai de:

Voir *Documents*, 231.

RIVIÈRE-DU-LOUP, quai de la:

Voir *Documents*, 239.

RIVIÈRE-DU-LOUP, chemin de fer de la:

Voir *Chemin de fer du Grand-Tronc*.

RONDEAU, havre de:

Voir *Documents*, 127.

ROBERTSON, W.:

Voir *Documents*, 179.

ROY, V.:

Voir *Documents*, 218.

RYLAND, M.:

Voir *Documents*, 248.

SALAIRES ET INDEMNITÉ DES MEMBRES:

Voir *Documents*, 249.

SARAH E. BRYANT:

Voir *Documents*, 250.

SASKATCHEWAN: Compagnie de chemin de fer de colonisation de—

1. Pétition demandant une charte, 32. Avis, 37. Bill, 38. Renvoyé au comité, 49. Rapporté avec amendements, 337. En comité général; amendé; rapporté; adopté; passé (titre amendé et changé en celui de "compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest), 350. Par le Sénat, avec amendements; (titre amendé et changé de nouveau en celui de "compagnie du chemin de fer Sud-Ouest de Manitoba.) La Chambre adopte cet amendement, 415. Le Sénat donne son concours, 433. S. R., 438. (42 Vict., c. 66.)

1. Pétition en faveur de la législation susdite, 87.